



PREFECTURE REGION ILE- DE- FRANCE

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

N ° 54 - AVRIL 2012

SOMMAIRE

Préfecture de la région d'Ile- de- France, préfecture de Paris

Direction des services administratifs du SGAR

Arrêté N °2012096-0004 - Arrêté n ° 2012 096-0004 du 5 avril 2012 portant modification de l'arrêté n ° 2009-321 du 18 mars 2009 portant institution de la Commission régionale de recours pour l'attribution du titre de maître- restaurateur pour la région d'Ile- de- France

..... 1



PREFECTURE REGION ILE- DE- FRANCE

Arrêté n ° 2012096-0004

**signé par Préfet, Secrétaire Général pour les affaires régionales de la Préfecture de la Région
d'Ile- de- France, Préfecture de Paris
le 05 Avril 2012**

**Préfecture de la région d'Ile- de- France, préfecture de Paris
Direction des services administratifs du SGAR
Bureau des affaires générales**

Arrêté n ° 2012 096-0004 du 5 avril 2012
portant modification de l'arrêté n ° 2009-321
du 18 mars 2009 portant institution de la
Commission régionale de recours pour
l'attribution du titre de maître- restaurateur
pour la région d'Ile- de- France

PREFET DE LA REGION D'ILE-DE-FRANCE

ARRÊTÉ

**portant modification de l'arrêté n° 2009-321 du 18 mars 2009
portant institution de la Commission régionale de recours
pour l'attribution du titre de maître-restaurateur pour la région d'Ile-de-France**

**Le Préfet de la région d'Ile-de-France,
Préfet de Paris
Officier de la Légion d'Honneur
Commandeur de l'Ordre National du Mérite**

- Vu** le code de la consommation, notamment son article R 115-1 et suivants,
 - Vu** le code de l'éducation, notamment ses articles R 335-12 et suivants,
 - Vu** le code général des impôts, notamment son article 244 quater Q,
 - Vu** le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des Préfets, à l'action et à l'organisation des pouvoirs de l'Etat dans les régions et départements,
 - Vu** le décret n° 2007-1359 du 14 septembre 2007 relatif au titre de maître-restaurateur,
 - Vu** le décret n° 2009-1377 du 10 novembre 2009 modifié relatif à l'organisation et aux missions des directions régionales des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi,
 - Vu** le décret n° 2010-687 du 24 juin 2010 relatif à l'organisation et aux missions des services de l'Etat dans la région et les départements d'Ile-de-France
 - Vu** l'arrêté du 14 septembre 2007 relatif à l'attribution du titre de maître-restaurateur,
 - Vu** l'arrêté du 14 septembre 2007 relatif au cahier des charges du titre de maître-restaurateur,
 - Vu** l'arrêté du 17 janvier 2008 fixant la liste des organismes certificateurs aptes à réaliser l'audit externe relatif à la délivrance du titre de maître-restaurateur,
 - Vu** l'arrêté préfectoral n° 2009-321 du 18 mars 2009 portant institution de la Commission régionale de recours pour l'attribution du titre de maître-restaurateur pour la région d'Ile-de-France,
- Sur** proposition du Préfet, secrétaire général pour les affaires régionales de la préfecture de la région d'Ile-de-France, préfecture de Paris,

ARRETE :

Article 1^{er}

L'article 2 de l'arrêté n° 2009-321 du 18 mars 2009 susvisé est modifié comme suit :

« Article 2 : La Commission régionale de recours pour l'attribution du titre de maître-restaurateur est présidée par le Préfet de la région d'Ile-de-France, Préfet de Paris ou son représentant. Elle est composée :

a) des représentants de l'Administration suivants :

- *le Préfet de la région d'Ile-de-France, Préfet de Paris ou son représentant, président de la Commission ;*
- *le Directeur régional des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi d'Ile-de-France ou son représentant ;*
- *le Chef du Pôle 3 E « économie, entreprises, emploi » de la Direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi d'Ile-de-France ou son représentant ;*

.../...

- le Chef du pôle C « concurrence, consommation, répression des fraudes et métrologie » de la Direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi d'Ile-de-France ou son représentant.

b) des représentant des organisations professionnelles du secteur de la restauration, représentatives au plan national :

En qualité de membres titulaires :

- M. Christian NAVET, au titre de l'Union patronale hôtelière ;
- M. Charly BELISSON, au titre de l'Union patronale hôtelière ;
- M. Stéphane MALCHOW, au titre du Syndicat national des hôteliers, restaurateurs et cafetiers traiteurs ;
- M. Gérard MARQUOIN, au titre de la Confédération des professionnels indépendants de l'hôtellerie.

En qualité de membres suppléants :

- M. Daniel SUEUR, au titre de l'Union patronale hôtelière ;
- M. Patrick MASBATIN, au titre du Syndicat national des hôteliers, restaurateurs et cafetiers traiteurs ;
- M. Jean-Luc MADEC, au titre de la Confédération des professionnels indépendants de l'hôtellerie ;
- N.

En cas de partage des voix, la voix du président est prépondérante. »

Article 2

L'article 5 de l'arrêté n° 2009-321 du 18 mars 2009 susvisé est modifié comme suit :

« Article 5 : Le secrétariat de la Commission régionale de recours pour l'attribution du titre de maître-restaurateur est assuré par le Directeur régional des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi - service tourisme, commerce, artisanat, services, économie de proximité. Le secrétariat de la Commission procède à l'instruction des dossiers de recours et établit le procès-verbal des délibérations de la commission. »

Le reste sans changement.

Article 3

Le Préfet, Secrétaire général pour les affaires régionales de la préfecture de la région d'Ile-de-France, préfecture de Paris est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région d'Ile-de-France, préfecture de Paris.

Fait à Paris, le

1^{er} 5 AVR. 2012

Pour le Préfet de la région d'Ile-de-France,
Préfet de Paris et par délégation,
Le Préfet, Secrétaire général pour les affaires régionales

Laurent FISCUS